AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1227
FR0000039620-FS0631

26 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mai 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 4 avril 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations[1], le seuil de 15% des droits de vote de la société MERSEN et détenir, à cette date et à ce jour, directement et indirectement, 3 165 039 actions MERSEN représentant autant de droits de vote, soit 15,34% du capital et 13,95% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
CDC EVM	922 269	4,47	922 269	4,07
Bpifrance Participations SA	2 242 770	10,87	2 242 770	9,89
Total CDC	**3 165 039**	**15,34**	**3 165 039**	**13,95**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société MERSEN.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 636 854 actions représentant 22 687 189 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.